

# LE « COMBAT DES DERNIERS TEMPS » A LANGRES : HENRI II EN SAINT MICHEL TERRASSANT LE DRAGON (V. 1548) DE JEAN DUVET

David EL KENZ (U. de Bourgogne)

En 1548 ou peu après, le graveur langrois Jean Duvet exécute deux estampes en l'honneur de l'ordre royal des chevaliers de saint Michel¹. Depuis le règne de Charles VII, l'archange est le patron du royaume de France et du roi très-Chrétien. En 1469, Louis XI crée un ordre de chevalerie qui est placé sous la protection de l'archange. Il est une réponse à l'ordre rival de la Toison d'or, récemment créé par Charles le Téméraire et un instrument de fidélité personnelle dans les mains du roi. Très vite, saint Michel terrassant le dragon devient un thème iconographique dans la propagande royale². En 1518, sur une commande de Laurent de Médicis, Raphaël fait pour François I<sup>er</sup> un saint Michel terrassant le démon. La figure réapparaît sur un manuscrit anonyme de 1532 où l'auteur développe une théorie de la métempsychose pour expliquer l'incarnation de l'ange dans le roi de France³. L'idée selon laquelle le roi, par la vertu du sacre, est l'équivalent terrestre de l'ange comme conducteur de son peuple, s'impose.

La restauration de l'ordre royal par Henri II venant de succéder à son père François I<sup>er</sup> en 1547 constitue une nouvelle occasion de représenter l'ange royal. Le chapitre de l'ordre est réuni en pompes solennelles devant la cathédrale de Lyon le 28 septembre 1548. Les statuts de l'ordre sont réédités, illustrés d'enluminures qui décrivent la cérémonie. Dans une même perspective commémorative, Duvet compose ses deux gravures sur cuivre figurant le souverain et les atours de saint Michel<sup>4</sup>. La première estampe représente les insignes de l'ordre et la lutte de l'archange contre Lucifer. La seconde figure Henri II en saint Michel vainqueur du dragon. C'est une innovation iconographique d'incarner un ange en un homme et d'associer un prince à un monstre<sup>5</sup>. Vêtu à la romaine comme le saint Michel de la gravure précédente, il porte le collier de l'ordre, mais avec les trois lunes caractéristiques des Valois sur le médaillon. Le roi foule aux pieds le cadavre de la bête, renversée sur le dos, la gueule ouverte. L'épée qu'il brandit indique son triomphe. Un ange aux armes de France et un génie tiennent un croissant de lune au-dessus de lui avec le chiffre du monarque<sup>6</sup>. Un oiseau descend du ciel portant une

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jean Duvet, *Henri II en Saint Michel terrassant le dragon*, gravure sur cuivre, 400 mm x 278 mm, vers 1548. (http://arts-graphiques.louvre.fr/detail/oeuvres/o/519703-Henri-II-roi-de-France)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Anne-Marie Lecoq, François Ier Imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française, Paris, Macula, 1987, p. 188-206.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> *Ibid.*, p. 445-446.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Didier Le Fur, *Henri II*, Paris, Tallandier, 2009, p. 242-245.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> David El Kenz, « Le roi de France et le monstre dans les gravures : genèse et déclin politique d'une image aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1992, vol. 28, n° 1, p. 3-7.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Didier Le Fur, *Henri II*, op. cit., p. 246.



couronne fermée et fleurdelisée. Par son envergure, il achève le croissant de lune pour en faire un disque, symbole de l'Église militante<sup>7</sup>.

La gravure inscrit ainsi le souverain dans une histoire providentielle. Celui-ci a pour mission de guider ses sujets vers le Salut en terrassant les méchants. Cette symbolique guerrière, néanmoins, n'est pas à l'ordre du jour dans la propagande royale. En 1548, souligne Didier Le Fur, Henri II n'est en conflit ouvert avec personne. D'ailleurs, ce choix iconographique fit long feu. C'est l'allégorie d'Hercule qui s'affirma dans la propagande guerrière du roi dans la décennie 1550<sup>8</sup>. En outre, lorsque l'on veut représenter le monarque écrasant l'Adversaire dans un contexte géopolitique, on fait plutôt appel aux allégories du bestiaire. L'aigle représente le saint Empire Romain Germanique, l'ours la Confédération helvétique, le lion les Pays-Bas bourguignons et la licorne ou le léopard l'Angleterre.

Une autre piste interprétative s'avère alors possible. L'analogie entre saint Michel et Henri II quasi divinisé s'inscrit dans ce temps panique, mis en valeur par les travaux de Denis Crouzet depuis les années 1990. Les années médianes du XVI<sup>e</sup> siècle occidental connaissent une production de textes prophétiques sans précédent. Aussi, les hommes sont-ils attentifs aux signes annonçant le Jugement dernier. Dans sa thèse fondatrice sur les monstres, Jean Céard a ainsi montré comment la tératologie était au cœur de l'imaginaire collectif de la Renaissance<sup>9</sup>. Des canards informent de naissances anormales, de crues ou de comètes. « L'imaginaire collectif, écrit Denis Crouzet, se trouve saisi d'une nécessité de consommer des monstres [...], peut-être pour donner un sens au monde qu'il voit se défaire autour de lui. »<sup>10</sup> À partir de 1545, le prêtre Artus Désirée répète à l'envie dans ses multiples libelles que la division de la chrétienté, depuis l'émergence de la Réforme, symbolise cette corruption du monde. La présence des hérétiques marque l'imminence du « dernier temps »<sup>11</sup>.

La personnification du roi à travers le chef des milices célestes renvoie à la faculté principale de l'archange d'avoir chassé Lucifer en enfer dans le *Livre d'Enoch*, combat victorieux qui se reproduit à la fin des temps dans le *Livre de l'Apocalypse*. « Il y eut alors un combat dans le ciel. Michel et ses anges combattirent contre le dragon. Et le dragon combattait lui aussi avec ses anges, mais il n'eut pas le dessus : il ne se trouva plus de place pour eux dans le ciel. Il fut précipité le grand dragon, l'antique serpent, celui qu'on nomme Diable et Satan, le séducteur du monde entier, il fut précipité sur la terre et ses anges avec lui. » (Ap. 12, 7-9)<sup>12</sup> Ainsi, dans un contexte de rivalité religieuse, le dragon diabolique s'impose. Or, jusqu'en 1549, Henri II perpétue la politique répressive de son père à l'égard des hétérodoxes. Une chambre spéciale du Parlement de Paris est créée pour traiter exclusivement des délits religieux. Ses victimes la surnomment « chambre ardente ». Ainsi, cette estampe célèbre cette croisade rendue eschatologique par la divinisation du souverain.

Le contexte local peut aussi aider à comprendre l'innovation iconographique. Langres, où demeure l'artiste à partir de 1521, est un foyer de la réforme catholique où une exécution spectaculaire de huit hétérodoxes a lieu le 3 septembre 1548. Cet « autodafé » fait écho à une première exécution cette fois à Paris, place Maubert, le 1<sup>er</sup> août 1548 concernant quatre autres hétérodoxes capturés également à Langres. Ce sont donc douze hétérodoxes dont une écrasante majorité native de Langres, qui sont jetés dans le bûcher. Trois femmes sont, en outre, condamnées à des amendes honorables et une quatrième à la flagellation.

L'exécution collective langroise est l'une des plus importantes de l'histoire de la répression des réformés en France. Sur un total de près de 500 exécutions des années 1520

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> François Dupuigrenet-Desroussilles, *La Bible dans la France d'autrefois XIII-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éd. du Cerf, 1991, p. 42-43.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Didier Le Fur, Henri II, op. cit., p. 246.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Jean Céard, La Nature et les prodiges. L'insolite au XVI<sup>e</sup> siècle en France, Genève, Droz, 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Denis Crouzet, *Dieu en ses royaumes. Une histoire des guerres de Religion*, Seyssel, Champ Vallon, p. 86-87.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> *La Bible*, (TOB), Paris, Livre de poche, 1993, p. 413-414.



jusqu'à la décriminalisation de la Réforme en 1561, nous n'avons que quatre autres exécutions collectives, en retenant le seuil de cinq exécutés au même endroit et au même moment : quatorze hérétiques à Meaux en 1546 ; cinq à Angers en 1547 ou 1548 ; cinq à Lyon en 1553 et enfin, cinq à Chambéry en 1555.

Il nous semble que l'événement langrois éclaire la gravure apocalyptique. Duvet assista peut-être au supplice. Il est assurément à Langres en 1544. En 1556, il est membre de la confrérie du Saint-Sacrement dont l'objet est de célébrer l'exécution de 1548<sup>13</sup>. Cette brève étude situe l'invention de Duvet au ras de l'histoire locale. Henri en saint Michel terrassant le dragon se comprend, en effet, à l'aune d'un artiste de province œuvrant pour les Valois, saisi dans une répression spectaculaire à l'endroit des hétérodoxes et qui participe à sa mesure, à la mémoire de la victoire politico-religieuse du roi et de son Église contre l'hérésie.

## Un buriniste provincial au service de la Couronne

Jean Duvet est considéré comme l'un des premiers graveurs français de la Renaissance. Il doit sa notoriété à un recueil de 22 gravures illustrant l'*Apocalypse*, conçu dès 1546 et publiée à Lyon en 1561, sous le titre de l'*Apocalypse figurée*. Bien que l'artiste se réfère à *l'Apocalypse gravée* de 1511 d'Albrecht Dürer, il s'en distingue par la saturation de ses planches, le mélange de détails fictionnels et littéraux dans des cadres systématiquement cintrés. À la croisée des Renaissances italianisante et nordique, il se singularise par une conception quelque peu théâtrale de ses compositions empruntant au décorum des Entrées royales et à l'esthétique de l'orfèvrerie, premier métier de l'artiste<sup>14</sup>.

Jean Duvet a une trajectoire paradoxale dans la mesure où des commandes royales lui ont permis d'acquérir une réputation tout en ne s'éloignant guère de Langres. Né à Dijon d'une famille d'orfèvres bien établie qui travaille pour la ville et les principaux monastères de la cité, Jean s'installe à Langres pour créer son propre atelier en 1527 assurément. L'interdiction municipale à Dijon de posséder trois ateliers au sein d'une même famille expliquerait la délocalisation de Jean aspirant à son indépendance<sup>15</sup>.

Malgré cette marginalisation relative, Duvet parvient à s'imposer comme artiste au service de la Couronne. Il participe à l'Entrée de François I<sup>er</sup> à Langres en 1521. Il confectionne un bassin de laiton en or et en argent destiné au souverain, lors de sa venue, à l'occasion de l'élection épiscopale de Claude de Longwy dans la cité en 1530. En 1534, il organise la cérémonie pour l'Entrée d'Éléonore d'Autriche dans la capitale épiscopale.

De 1534 à 1545, on ne connaît rien de son activité. La spécialiste Catherine Chédeau mentionne l'éventualité de séjours à la cour dans la mesure où dans ses gravures ultérieures, l'artiste maîtrise le style bellifontain<sup>16</sup>. À partir du milieu des années 1540, il réapparait désormais comme un graveur dont les planches sont liées d'une manière ou d'une autre à la famille royale : celles de l'ordre de saint Michel, celles de l'Histoire de la licorne en 1560 qui serait une allusion aux amours d'Henri II et de Diane de Poitiers et enfin, celles de l'Apocalypse figurée pour laquelle il obtient en 1556 un privilège royal, lui assurant l'exclusivité de la diffusion de ses estampes à travers l'ensemble du royaume pour douze années.

Louis-Emmanuel Marcel, Le cardinal de Givry, évêque de Langres (1529-1561). T. II, La Renaissance, Dijon, Imprimerie de N. Darantière, 1926, p. 430.

<sup>14</sup> Catherine Chédeau, « Nouveaux éclairages sur la vie et l'œuvre de l'orfèvre et graveur Jean Duvet (v. 1485-après 1562 ?), p. 226-229. (http://www.bm-dijon.fr/documents/MEMOIRES%20CACO/1832-2001/1997-1999-038-11-207-239-1616798.pdf) (Consulté le 25 juin 2016); Colin Eisler, Master of the Unicorn: The Life and Work of Jean Duvet, London, Abaris Books, 1978.

Catherine Chédeau, « Nouveaux éclairages sur la vie et l'œuvre de l'orfèvre et graveur Jean Duvet (v. 1485-après 1562 ?),
art. cité, p. 226-229.
*Ibid.*, p. 215.



Ce statut d'artiste officiel, celui d'orfèvre des rois François Ier et d'Henri II, mentionné dans son privilège de 1556, indique une reconnaissance officielle de sa manière. Le relatif mépris à l'endroit du métier de « tailleur d'histoire de papier » justifie la préférence de Duvet pour la mention d'orfèvre. Cependant, l'artiste se représente dans le frontispice en qualité de graveur avec un burin et une plaque de cuivre<sup>17</sup>.

Bien qu'il ne reçoive aucune pension de la Couronne, Duvet répond à des commandes dont l'objet est d'exalter la monarchie. Il en tire un prestige local. La confusion avec un homonyme travaillant à Genève a cependant brouillé les pistes. Un neveu, établi définitivement à Genève en 1541, a induit à considérer que le Langrois avait été séduit par les idées nouvelles et avait fui les persécutions vers la cité lémane<sup>18</sup>. Mais alors comment interpréter son *Henri II en saint Michel terrassant le dragon* ?

Si l'on revient, au contraire, à l'itinéraire de Duvet, un artiste dont le rayonnement est lié à la Couronne et dont la majorité de l'activité s'inscrit dans l'espace langrois, alors *Henri II en saint Michel* s'éclaire d'une toute autre façon, celle des flammes des bûchers du 3 septembre 1548.

# LANGRES, FOYER HERETIQUE

Langres, cité de 10 000 habitants, doit son rôle à sa fonction de capitale épiscopale. Le clergé y est donc particulièrement nombreux : il compte près de 200 clercs dont une part plutôt aisée en raison de la présence d'un chapitre. Langres est aussi une capitale judiciaire. Elle possède une double officialité, celle des chanoines et de l'évêque, et une double juridiction laïque, celle du roi et celle de la duché-pairie de Langres. À côté de cette population d'officiers, un peuple urbain traditionnel d'artisans, de paysans et de manouvriers fourmille.

La cité demeure recroquevillée sur elle-même, fortifiée sur son promontoire. Elle est une ville administrative plutôt que marchande en raison de sa situation à l'écart des principales voies de communication vers l'est<sup>19</sup>. Cependant, ce retrait n'empêche pas la diffusion des idées nouvelles. Cette cité accueille un milieu humaniste dynamique. Des tensions socio-économiques sont perceptibles à travers plusieurs procès entre mécaniques et officiers de justice au sujet de la fiscalité des corporations<sup>20</sup>. Enfin, bien qu'excentrée, Langres n'est pas loin de la place luthérienne de Montbéliard, des cités alsaciennes gagnées par la réforme de Martin Bucer et de la réforme zwinglio-calviniste des cantons helvétiques, auquel il faut ajouter Genève, à partir de 1536. Aussi, n'est-il pas si étonnant qu'elle soit l'une des premières villes du duché de Bourgogne à avoir une « Église plantée » d'hétérodoxes, dès les années 1540, avant même Dijon ou Beaune, les capitales traditionnelles de la province.

Toutefois, Langres n'est pas Meaux, l'un des plus célèbres foyers hérétiques des débuts de la Réforme française. Aucune trace jusqu'à l'affaire de 1548, si ce n'est la présence de luthériens, mais cette fois officielle, lors des tractations liées à la cession du comté de Montbéliard à la France par le landgrave Philippe de Hesse ou le séjour hivernal des troupes alliées du duc de Wurtemberg dans les environs de la ville en 1534-1535.

Cependant, au printemps 1547, à la suite de l'arrestation de deux hérétiques, Adrien Canal et Étienne Mulart, des colporteurs de livres interdits, une enquête est diligentée. On découvre que ceux-ci sont les auxiliaires d'un dénommé Robert Lelièvre, un prédicateur

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> *Ibid.*, p. 221. (http://www.bm-dijon.fr/documents/MEMOIRES%20CACO/1832-2001/1997-1999-038-11-207-239-1616798.pdf) (Consulté le 25 juin 2016)

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Louis-Emmanuel Marcel, *Le cardinal de Givry, évêque de Langres (1529-1561). T. II, La Renaissance, op. cit.*, p. 430 ; Catherine Chédeau, « Nouveaux éclairages sur la vie et l'œuvre de l'orfèvre et graveur Jean Duvet (v. 1485-après 1562 ?), art. cité, p. 217-220.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Louis-Emmanuel Marcel, *Op. cit.*, p. 411-413.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> *Ibid.*, p. 413, note 3.



installé à Langres et à la tête d'une véritable communauté. Au printemps 1548, celui-ci est capturé à son tour, sous la fausse identité de Séraphin d'Argences, avec trois autres hétérodoxes. Originaire de Tours, cet hérétique propagea les idées nouvelles à Bourges, Sens, Blois et Angers. C'est une sorte de prédicateur professionnel que les enquêteurs soupçonnent, peut-être à raison, d'être un ancien religieux<sup>21</sup>.

Grâce aux informations arrachées sous la question à Robert Lelièvre, un conventicule que célébrait un dénommé Argillières ou Largillières est surpris dans la demeure d'un bourgeois du nom de Taffignon. Ce second coup de filet est fatal à la petite communauté. Une vingtaine d'hérétiques est capturée.

La composition sociale des hérétiques langrois est à la fois représentative des hétérodoxes des années 1540, mais possède aussi des originalités<sup>22</sup>. Les femmes, au nombre de douze, sont une part non négligeable du contingent. Leur rôle est essentiel dans la diffusion de la Réforme. Les hommes exercent des métiers modestes plutôt que les professions modernes repérées dans d'autres villes comme le milieu de l'imprimerie lyonnais, par exemple. Deux d'entre eux sont cependant orfèvres et un est musicien.

Des religieux sont à la tête de la communauté. Lelièvre peut-être, puis Argillières. Les réguliers ont été particulièrement sensibles aux idées nouvelles. Des années 1520 aux années 1560, plus d'un millier d'ecclésiastiques sont inquiétés par les autorités pour leur opinion hétérodoxe. Parmi eux, les réguliers sont les plus actifs en raison de leur fonction d'enseignant, de prédication et de leur mobilité<sup>23</sup>.

La présence de Marie de Bordonnière, une noble dame, est remarquable car à cette époque, peu de bien-nés sont engagés dans la Réforme. En revanche, aucun paysan n'est mentionné, ce qui est conforme à l'ensemble du royaume. À Dijon par exemple, les vignerons sont les plus hostiles aux idées nouvelles.

Enfin, à l'exception du premier leader, ces hétérodoxes sont des autochtones. Ceci constitue une originalité dans un territoire où la majorité des hérétiques jusque dans les années 1550 sont pour la plupart des étrangers, arrêtés au cours de leur voyage vers l'est ou des professionnels de la Réforme, tels que les prêcheurs et les colporteurs.

## Un « autodafe royal »

En France comme dans la majorité des États de la Renaissance, les juges laïques sont à l'avant-poste des poursuites contre les hérétiques. Aussi, le supplice du bûcher à l'encontre des hérétiques doit se comprendre comme un châtiment qui vise autant le crime de lèse-Majesté divine que le crime de lèse-Majesté humaine. Une sécularisation du crime religieux s'opère au cours de la répression, ce qui ne signifie pas une désacralisation du délit. Tout au contraire, le prince combattant l'offense à Dieu capte à son profit la mission de défense du Salut<sup>24</sup>.

Parmi les capturés à Langres, douze hérétiques sont exécutés en 1548 : quatre à Paris en août et huit autres à Langres même au début du mois de septembre. Trois autres ne subissent

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Ibid., p. 414 ; Georges Hérelle, La Réforme et la Ligue en Champagne. Documents et lettres, Paris, 1888-1892, t. I, p.

L'analyse qui suit s'appuie sur les données fournies dans Louis-Emmanuel Marcel, Le cardinal de Givry, évêque de Langres (1529-1561). T. I, La Réforme, op. cit., p. 416-417 et William Monter, Judging the French Reformation. Heresy trials by sixteenth-century Parlements, Cambridge, Massachusetts and London, England, Harvard University Press, 1999, p. 260-261.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Jonathan A. Reid, « French evangelical networks before 1555 : proto-churches ? », Philip Benedict *et al.* (dir.), *La Réforme en France et en Italie. Contacts, comparaisons et contrastes*, Rome, École Française de Rome, 2007, p. 105-124.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> David El Kenz, *Les Bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997, p. 30-37.



que l'infamie de l'amende honorable et un dernier est flagellé, quelques mois plus tard. Une exécution collective est atypique dans l'histoire de la répression de l'hérésie. Les magistrats visent, en effet, plutôt une répression exemplaire et individuelle qu'une répression exterminatrice. Hormis le dérapage du massacre des Vaudois dans le Lubéron en 1545, le taux d'exécution des hérétiques poursuivis ne dépasse pas 15 % dans les moments les plus répressifs<sup>25</sup>.

Toutefois, la répression dans la décennie 1540 connaît son acmé. La politique « ouverte » aux idées réformatrices que conduisit François I<sup>er</sup> dans les années 1530 a échoué à contenir les progrès de l'évangélisme schismatique. Les hétérodoxes français se font plus vindicatifs dans la mesure où ils commencent à planter des églises. L'Église catholique impose son orthodoxie avec l'appui, désormais, du souverain.

Les 25 articles de la Faculté de théologie de l'Université de Paris en 1543 condamnent toutes les orientations théologiques réformatrices. À Trente, dans le nord de l'Italie, les premières sessions du concile se réunissent de 1545 à 1547. Le schisme entre catholiques romains et réformés est entériné.

En 1544, la paix de Crépy-en-Valois entre la France et le saint Empire Romain Germanique met fin à l'alliance du Valois avec les princes luthériens. François I<sup>er</sup> peut librement durcir son attitude à l'égard des hétérodoxes du pays. Une seconde chambre criminelle est créée au Parlement de Paris en octobre 1547 pour désengorger la cour souveraine, encombrée par les affaires religieuses. Cette seconde tournelle, composée de deux présidents et de quatorze conseillers, tient 25 mois de session, rendant une moyenne de 25 arrêts mensuels. Elle consacre la mainmise des juges royaux sur la répression religieuse. Ainsi, de 1544 à 1549, la répression est la plus massive du siècle. Le Parlement de Paris dont le ressort concerne les deux tiers du royaume juge plus de dix hérétiques par mois et en condamne au moins deux à mort, alors qu'en 1540, il n'avait prononcé que trois arrêts de mort en douze mois<sup>26</sup>. Le procès langrois s'inscrit au cœur de cette vague répressive, au même titre que les exécutions à Meaux en 1546 et à Angers en 1547 ou 1548.

Cet « autodafé » langrois symbolise l'activité de la « chambre ardente ». Celle-ci jugea en appel les hétérodoxes de la ville et confirma la sentence, rendue en première instance par le tribunal du bailliage de Sens. Les hétérodoxes les plus compromis sont condamnés à mort pour les crimes de blasphème, d'avoir tenu un conventicule, d'avoir prêché et lu la *Bible* en français et enfin d'avoir adopté une liturgie contraire aux observances de l'Église, notamment la sainte communion et la révérence au saint sacrement<sup>27</sup>.

Les peines sont graduées en fonction des crimes de chaque individu. Dès le le août 1548, Lelièvre est exécuté en « figure » à Langres, autrement dit en effigie, tandis qu'il est réellement brûlé place Maubert, à Paris. À Langres, le 3 septembre est le jour de « l'autodafé », place du grand marché, nommé aussi marché aux porcs. Celle-ci se situe à la limite de l'enceinte fortifiée de la ville pour marquer le territoire entre l'espace intérieur sécurisé et le plat pays. Le caractère spectaculaire du supplice se doit d'être dissuasif face à l'extérieur.

Au matin, trois femmes ayant participé au conventicule sont condamnées à entendre une grande messe à la cathédrale, à faire amende honorable devant le portail en chemise, munies d'un cierge de deux livres et requièrent pardon à Dieu, au roi et à la justice. Parmi elles, Edme Genevois et Anne Guillaume doivent assister à genoux sur un échafaud au supplice de leurs compagnons d'infortune. Claudine Baillet, enceinte, est toutefois dispensée d'assister au

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> William Monter, « Les exécutés pour hérésie par arrêt du Parlement de Paris (1523-1560) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, avril-juin 1996, p. 191-224.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> William, Monter, « Les exécutés pour hérésie par arrêt du Parlement de Paris (1523-1560) », art. cité, p. 202.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Louis-Emmanuel Marcel, *Le cardinal de Givry, évêque de Langres (1529-1561). T. I, La Réforme, op. cit.*, p. 415-418.



supplice de son époux. Mais six semaines après son accouchement, elle sera fustigée aux carrefours de la ville. Ces premières condamnées ont la vie sauve parce qu'elles ont apostasié.

Au début de l'après-midi, huit hérétiques sont exécutés. Jean Taffignon, l'hôte du conventicule, est suspendu à une potence, puis jeté vif dans le bûcher. Ses sept coreligionnaires bénéficient du *retentum*. Ils sont étranglés avant que le bûcher soit allumé. Les livres interdits qu'ils possèdent sont aussi brûlés.

Dans l'édition de 1582 de l'Histoire des martyrs de Jean Crespin, répertoire protestant des héros de la foi français, aucune résistance ouverte n'est mentionnée. En général, l'ouvrage précise le supplice de l'abscission de la langue que l'on inflige aux perturbateurs. Néanmoins, il rapporte l'exhortation à la fidélité de Jeanne Baillye, compagne de Jean Taffignon. Elle interpela son époux ainsi : « Mon ami, si nous avons été conjoints par mariage quant au corps, estimez que cela n'était que comme promesses de fiançailles ; mais le Seigneur Jésus-Christ nous épousera au jour de notre martyre. » Elle est la dernière à être exécutée en raison de son jeune âge. Les prêtres espéraient en faire un exemple en parvenant à la convaincre de renier sa foi. Mais la jeune femme n'entendait pas renoncer au rendez-vous de son céleste fiancé, et elle demanda qu'on ne différât plus de la laisser mourir pour la cause de l'Évangile<sup>28</sup>.

Des hérétiques échappèrent à la justice. Ces prévenus furent convoqués au tribunal du bailliage sénonais sous peine de bannissement et de confiscation de leurs biens. Mais ils ne s'y présentèrent pas.

La journée du 3 septembre 1548 est remarquable à l'échelle de Langres, de la province et dans une certaine mesure du royaume de France. À la différence de l'exécution meldoise, la présence de trois femmes parmi les huit exécutés est exceptionnelle. Elle constitue le plus sûr symbole de la détermination des autorités à étouffer dans l'œuf l'hérésie langroise.

#### FAIRE MEMOIRE

À Meaux en 1546, la maison d'Étienne Mangin ayant accueilli un conventicule, est rasée. À sa place, une chapelle consacrée au saint sacrement est édifiée. Celle de Taffignon subit un sort identique. Cette peine, à l'origine canonique, ciblait les maisons dans lesquelles l'hérétication cathare par l'imposition des mains était accomplie. Elle est reprise dans une ordonnance de Charles V puis tombe en désuétude jusqu'à la reprise des persécutions religieuses dans les années 1540<sup>29</sup>.

À l'endroit de la maison du Langrois, Jean Pignard, le doyen du chapitre, fonde une chapelle dédiée au saint sacrement. On la surnomme « chapelotte » ou « Cène »<sup>30</sup>. Tous les jeudis à sept heures, une grande messe est célébrée. Une part des biens des condamnés finança la fondation. Mais l'évêque Claude de Longwy dut avancer lui-même une somme non négligeable de 400 livres pour créer en 1549 une confrérie dédiée au saint sacrement. Chaque année a lieu une procession solennelle le 3 septembre pour commémorer le triomphe de l'Église contre l'hérésie<sup>31</sup>.

Longwy est à la tête de la réforme catholique en Bourgogne. Dès 1528, il préside un concile métropolitain à Lyon dont l'ordre du jour est le combat contre les idées luthériennes. Il visite des maisons de religieux dijonnais dont certains sont soupçonnés de « sentir le fagot ».

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Jean Crespin, *Histoire des Martyrs persecutez et mis a mort pour la verité de l'Evangile, depuis le temps des apostres jusques a present* (1619), Genève, P. Aubert, 1619, rééd. par Daniel Benoît et accompagnée de notes par Matthieu Lelièvre, Toulouse, Société des Livres religieux, 1885-1888,, t. I, p. 519.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> David El Kenz, Les Bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572), op. cit., p. 52.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> En 1835, une maison au n° 109 rue Grande Rue a remplacé le lieu de la chapelle selon Stanislas Jean B.M. Migneret (*Précis de l'histoire de Langres*, Langres, Chez Dejussieu, 1835, p. 87).

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Louis-Emmanuel Marcel, *Le cardinal de Givry, évêque de Langres (1529-1561). T. I, La Réforme, op. cit.*, p. 417.



Lors du procès de 1547, il est à Rome dont il ne revient qu'en 1549. C'est alors qu'il crée la confrérie et confirme ainsi de sa bénédiction la répression royale.

D'ailleurs, en raison de l'encombrement des Parlements, des récriminations des juges ecclésiastiques et de la nouvelle orientation de Henri II en faveur de la ligue luthérienne de Smalkalde, l'édit du 19 novembre 1549 confie le jugement des hérétiques aux officialités. Cette réforme fut éphémère. En vertu de l'édit de Chateaubriand en 1551, les juges séculiers redeviennent les premiers acteurs de la répression, lorsqu'il y a scandale public, même s'ils s'adjoignent des juges de l'officialité. En 1552 les nouveaux tribunaux des présidiaux sont aussi aptes à juger sans appel les hérétiques, au même titre que les tribunaux de baillage et de sénéchaussée afin de désengorger les Parlements. Les officialités conservent toutefois les causes qui n'impliquent pas de manifestation publique et celles des clercs<sup>32</sup>.

La fondation de la confrérie s'inscrit donc parfaitement dans ce retour au premier plan des juges ecclésiastiques dans le combat contre l'hérésie. Par la suite, ceux-ci sont marginalisés, mais leur action pastorale et disciplinaire à l'égard des fidèles et de leur clergé demeure. Claude de Longwy continue sa croisade jusqu'à sa mort. Et l'on dit qu'en 1561, il meurt de chagrin quand il apprend les troubles de religion à Dijon<sup>33</sup>.

Aucune preuve formelle n'atteste de liens entre Duvet et le prélat. Cependant, Catherine Chédeau souligne qu'il est vraisemblable que les deux hommes se connaissent. L'artiste réalise un buste-reliquaire de saint Mammès dans la cathédrale en 1524 et participe aux entrées royales de 1530 et 1533, des événements où l'évêque, diplomate bien en cour, est l'un des principaux acteurs<sup>34</sup>. Enfin, vers 1550, on retrouve le nom de Duvet sur la liste des membres de la confrérie du Saint-Sacrement ainsi que celui de son épouse Jeanne<sup>35</sup>. On peut donc supputer que Duvet partage *a minima* cette sensibilité à l'égard de l'affrontement religieux en train de croître dans sa province.

Henri II en saint Michel terrassant le dragon révèle ainsi la convergence entre puissance royale et autorité religieuse face à la menace de l'hérésie – l'Église militante –. À travers le triomphe du roi, Duvet célèbre aussi le combat local d'un évêque qui neutralisa la communauté hétérodoxe langroise.

L'estampe d'*Henri II en saint Michel* dépasse l'occasion d'une réunion de l'ordre chevaleresque. Elle doit être aussi restituée dans le contexte national de la répression de l'hérésie. À la suite de la première Entrée à Paris qu'accomplit Henri II le 16 juin 1549, une procession d'expiation a lieu le 4 juillet 1549. Lors de cette cérémonie, le souverain fait des stations au parvis Notre-Dame, au cimetière Saint-Jean-en-Grève, devant Sainte-Catherine du Val-des-escolliers et peut-être enfin place Maubert où quatre, peut-être six ou sept religionnaires sont brûlés en sa présence<sup>36</sup>. Enfin, le bûcher langrois précise définitivement l'horizon d'attente de l'allégorie.

Cependant, le message eschatologique de la gravure devient vite obsolète. À partir des années 1560, la Couronne s'engage dans une politique de coexistence religieuse qui perdure jusqu'en 1685. Toutefois, La chapelle qui consacrait l'autodafé subsiste jusqu'en 1825, tandis que la procession est célébrée jusqu'à la Révolution Française. Langres ne connaît pas de troubles durant les guerres de Religion. Cependant, une minuscule communauté d'une quinzaine de familles huguenotes subsiste jusqu'au au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Des protestants ont fui les villes ligueuses de la région pour se réfugier dans une cité restée loyaliste. La

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> William Monter, *Judging the French Reformation, op. cit.*, p. 55-211 et Denis Crouzet, *La Genèse de la Réforme française*, Paris, SEDES, 1996, p. 398-421.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Louis-Emmanuel Marcel, *op. cit.*, p. 420.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Catherine Chédeau, art. cité, p. 223.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Denis, Crouzet, La Genèse de la Réforme française 1520-1562, op. cit., p. 417.



minorité tente en vain d'obtenir un culte bien que l'édit de Nantes interdise le culte de la Religion Prétendue Réformée dans les cités épiscopales. En 1625, leur leader Jean Clerget-Mugnier est condamné à faire amende honorable pour avoir tenu des conventicules dans la ville. L'arrêt contient, en outre, défense à tous les protestants d'exercer leur religion dans la ville ou aux environs, à quatre lieues de distance<sup>37</sup>.

Les protestants sont eux-mêmes timides au sujet de la mémoire de leurs coreligionnaires langrois. Le martyrologe de Crespin, édité pour la première fois en 1554, ne les mentionne que dans son édition de 1582. La brève notice, empruntée à un autre ouvrage, *l'Histoire ecclésiastique*, publié en 1580, commet de surcroît une erreur de datation puisqu'elle situe l'exécution en 1547<sup>38</sup>.

Cependant, dès sa première édition, le martyrologe rapporte le récit du « tailleur du roi », sorte de réponse à la mission éradicatrice du prince<sup>39</sup>. En 1549, lors de l'Entrée à Paris, un couturier défie Henri II. L'entourage du souverain l'a choisi pour le présenter au souverain en raison de son métier d'artisan. Cet état préjuge de son incompétence en théologie. Mais il n'en est rien. Le naïf artisan s'en prend vertement à Diane de Poitiers, la maîtresse du roi. « Madame, [menaça l'hétérodoxe], contentés vous d'avoir infecté la France, et ne meslés votre ordure parmy chose si sacrée qu'est la verité de Dieu. »<sup>40</sup> Sur ce, Henri II irrité, voulut alors assister de ses propres yeux à l'exécution de l'insolent le 4 juillet 1549. Mais il ne supporta pas le spectacle. La nuit suivante, il fait d'horribles cauchemars. « Il luy sembloit la nuict après qu'il voioit ce personnage et mesmes de jour il luy venoit aprehension qu'il le suivoit, de sorte qu'il feit serment qu'il n'en verroit jamais brusler, tant ce plaisir luy avoit esté cher vendu. »<sup>41</sup> À la mort accidentelle du roi, lors d'un tournoi festif le 10 juin 1559, les thuriféraires réformés ont beau jeu de signaler que la fête mortelle se déroule rue Saint-Antoine, là où dix ans auparavant le « pauvre tailleur » avait été exécuté<sup>42</sup>.

Henri II en saint Michel s'inscrivait ainsi dans une lutte providentialiste et à mort entre confessions rivales. À cet égard, elle préparait le miracle du « roi de justice » attribué à Charles IX lorsque les bandes catholiques massacrèrent la minorité réformée à Paris la semaine du 23 août 1572<sup>43</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Stanislas Jean B.M., Migneret, *Précis de l'histoire de Langres*, op. cit., p. 89.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Jean Crespin, Histoire des Martyrs persecutez et mis a mort pour la verité de l'Evangile, depuis le temps des apostres jusques a present (1619), op. cit., t. I, p. 519.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Pierre Cameron, *Le martyrologe de Jean Crespin, étude de ses éditions au XVIe siècle*, thèse soutenue à l'Université de Montréal, 1995, p. 175, note 134.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Jean Crespin, Histoire des Martyrs persecutez et mis a mort pour la verité de l'Evangile, depuis le temps des apostres jusques a present (1619), op. cit., t. I, p. 97-98.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 199-200.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> *Ibid.*, t. I, p. 226.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Denis Crouzet, *Dieu en ses royaumes*, op. cit., p. 415-445.



## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Œuvres**

Crespin Jean, Histoire des Martyrs persecutez et mis a mort pour la verité de l'Evangile, depuis le temps des apostres jusques a present (1619), Genève, P. Aubert, 1619, rééd. par Daniel Benoît et accompagnée de notes par Matthieu Lelièvre, Toulouse, Société des Livres religieux, 1885-1888, tome 1.

Duvet Jean, *Le Maître à la Licorne*, (1485-1570 ?), Catalogue de l'exposition, Musée du Breuil de Saint-Germain, Langres, 1985.

Duvet Jean, Henri II en Saint Michel terrassant le dragon, gravure sur cuivre, 400 mm x 278 mm, vers 1548 (http://arts-graphiques.louvre.fr/detail/oeuvres/o/519703-Henri-II-roi-de-France)

## Études critiques

Bersier Jean-Étienne, Jean Duvet. Le Maître à la Licorne, Paris, Berger-Levrault, 1977.

Chédeau Catherine, « Nouveaux éclairages sur la vie et l'œuvre de l'orfèvre et graveur Jean Duvet (v.1485 - après 1562 ?), p. 207-239.

(http://www.bm-dijon.fr/documents/MEMOIRES%20CACO/1832-2001/1997-1999-038-11-207-239-1616798.pdf) (Consulté le 25 juin 2016)

Chérix Christophe, Jean Duvet, catalogue de l'exposition, Cabinet des Estampes, Genève, 1996.

Eisler Colin, *Master of the Unicorn : The Life and Work of Jean Duvet*, London, Abaris Books, 1978.

Lecoq Anne-Marie, François I<sup>er</sup> Imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française, Paris, Macula, 1987.

Marcel Louis-Emmanuel, *Le cardinal de Givry, évêque de Langres (1529-1561). T. I. La Réforme* et *T. II, La Renaissance*, Dijon, Imprimerie de N. Darantière, 1926.